

INFORMATIONS DE L'ÉTAT SUR LE COVID 19

30 avril 2020

Situation sanitaire au 30 avril

En région BFC : moins de 1 181 patients sont hospitalisés (dont 181 cas graves en réanimation) et 838 décès en établissements de santé et 575 décès dans les établissements médico-sociaux (Santé publique France) sont à déplorer depuis le début de l'épidémie. A noter que plus de 2 430 patients sont sortis de l'hôpital

Perspective de déconfinement

Le Directeur général de la santé a présenté ce jour la carte des départements classés en deux catégories : les départements à circulation épidémique élevée (couleur rouge) et ceux à circulation épidémique faible (couleur vert). Le département de la Côte d'Or est indiqué à circulation épidémique élevée (couleur rouge). Il convient de souligner que la carte est réévaluée tous les jours, et c'est la carte du 07 mai qui déterminera les mesures applicables à compter du 11 mai.

Dans la première phase du déconfinement, à savoir du 11 mai à fin mai, ce qui distingue les deux types de départements concerne la réouverture ou pas des collèges et des parcs-jardins. Le classement des départements en rouge et vert pendant la première phase de déconfinement vise à donner le signal à tous les acteurs (population, acteurs économiques et publics dans leur ensemble) de la nécessité d'être encore plus prudent dans la mise en œuvre du déconfinement. La situation de tous les départements sera réévaluée fin mai, et pour ceux classés rouge dans la première phase, il n'est pas exclu que de nouvelles mesures restrictives soient prises à compter de juin.

Vous trouverez en pièce jointe [la Foire au question sur le déconfinement](#) qui vient d'être mise en place sur le site du Gouvernement.

Reprise scolaire

Dans le 1er degré, si les personnels rentreront le 11 mai, les élèves ne rentreront que le 14 mai. Les écoles disposeront donc de deux jours de pré-rentree, lundi 11 et mardi 12 mai, afin, en relation avec les collectivités, de garantir la mise en œuvre des dispositions sanitaires, et d'organiser la prise en charge pédagogique et éducative des élèves selon l'une des 4 modalités énoncées par le ministre:

- présence à l'école par groupe à effectifs réduits ;
- présence à l'école en étude encadrée et en effectifs réduits ;
- télé-enseignement à la maison ;
- activités à l'extérieur de l'école (gymnase, stade, etc...), en effectifs réduits et avec intervenants extérieurs, autour du sport, de la santé, de la citoyenneté et de la culture (=2S2C).

Les niveaux accueillis seront prioritairement les GS de maternelle, les CP et les CM2 , auxquels s'ajoutent dans le respect des effectifs maximum par groupe, les publics prioritaires (enfants des soignants et des personnels indispensables à la gestion de la crise...). Les informations aux familles sur les modalités d'accueil des élèves seront communiquées avant la reprise des élèves, après stabilisation.

Dans le 2nd degré, reprise à partir du lundi 18 mai, pour les départements "verts" uniquement, pour les niveaux 6ème et 5ème.

Des masques seront distribués par l'Education Nationale aux personnels enseignants et intervenants du 1er degré, aux collégiens et aux personnels enseignants des collèges. Le port du masque est déconseillé en

maternelle, et non obligatoire en élémentaire. Des masques chirurgicaux pédiatriques 6 à 12 ans seront néanmoins mis à disposition pour les élèves fragiles.

Initiatives en matière de masques grand public

Dans la lettre en date du 28 avril, je vous ai fait part des orientations gouvernementales en matière de port de masque grand public et de prise en charge financière partielle par l'État. Les circulaires d'application en préparation nous parviendront d'ici lundi, et je vous apporterai les éclairages nécessaires dès réception de ces instructions.

Bien entendu, les instances de pilotage du déconfinement que nous mettons actuellement en place aborderont la question des masques. Je vous informe qu'à ce titre l'instance départementale se réunit ce samedi 2 mai et elle sera élargie aux présidents des EPCI dans une réunion prévue lundi 4 mai.

Comme l'a indiqué le Premier Ministre lors de son allocution devant l'Assemblée nationale, **les particuliers sont invités à se confectionner eux-mêmes des masques, dans les conditions recommandées par l'AFNOR et l'ANSM**. Un certain nombre d'initiatives ont vu le jour ces dernières semaines dans le département pour la confection de masques grand public répondant à des normes reconnues. A titre d'exemple, un groupe de couturières bénévoles s'est constitué depuis fin mars en Côte d'Or sur Facebook, intitulé « *les couturières solidaires de Côte d'Or* ». Il rassemble plus d'une centaine de couturières bénévoles mettent leurs compétences à la disposition des personnes exposées au Covid-19, qui ont besoin de masques, blouses ou calots en tissu. Ce collectif indique respecter le patron et le cahier des charges établi par l'AFNOR.

Une **rubrique sur les masques grand public**, permettant de diffuser des contenus pédagogiques, est en ligne **sur le site gouvernement.fr**, à l'adresse : <https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus/masques-grand-public>

Solidarité

L'épidémie que connaît la France ne doit pas mettre en danger l'accompagnement de nos concitoyens, et notamment des plus fragiles. **Pour soutenir les structures et associations qui les aident au quotidien et qui se retrouvent en difficulté de personnel du fait de la crise sanitaire, il existe plusieurs réserves de volontaires créées par le Gouvernement.**

Fin avril, près de 350 missions sont ou ont été portées par 1 350 bénévoles dans la région au titre de la **réserve civique** (covid19.reserve-civique.gouv.fr) dont le but est de garantir la continuité des activités vitales pour les plus précaires. En Côte-d'Or, elles sont au nombre de 33 pour 188 bénévoles déclarés. Parmi les possibilités d'engagement, c'est la solidarité de proximité qui est la plus porteuse avec 35 % des missions régionales. À noter que la semaine passée, le soutien scolaire à distance a fait son apparition dans les offres de missions possibles et, ce matin, la fabrication et distribution d'équipements de protection grand public est venue compléter ces opportunités d'engagement.

La réserve sociale consiste, pour sa part, à mettre en relation les étudiants en travail social et les établissements sociaux et médico-sociaux pour que l'accompagnement et l'aide aux personnes plus vulnérables ne connaissent pas de rupture. Entre le 16 mars et le 27 avril 2020, ce ne sont pas moins de 229 propositions d'étudiants/stagiaires volontaires qui ont été enregistrées, 129 demandes de renfort réparties sur 68 structures, dont 20 pour la Côte-d'Or. Le 27 avril 2020, 74 contrats signés en Bourgogne-Franche-Comté.

Plateforme pour l'ex-Bourgogne accessible [ICI](#)

Plateforme pour l'ex-Franche-Comté accessible [ICI](#)



**PRÉFET
DE LA RÉGION
BOURGOGNE-
FRANCHE-COMTÉ**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Les réserves sanitaires : deux dispositifs ont été mis en place pour que les établissements de santé puissent continuer leur action :

- [#Renfort-Covid](#) pour soutenir les équipes soignantes,
- [Prêtermainforte](#) pour soutenir les équipes administratives et techniques des établissements de santé.

Dans notre région, en fin de semaine dernière, #Renfort-Covid a permis près de 580 rapprochements entre les presque 1 250 personnes déclarées volontaires et les 145 établissements sanitaires et médico-sociaux demandeurs. L'application Prêtermainforte, lancée plus tardivement le 10 avril 2020, a vu le nombre de bénévoles quadrupler pour atteindre 840 déclarations. En parallèle, 19 établissements ont fait 33 demandes de compétences.

Tous les renseignements utiles sont accessibles sur la plaquette ci-jointe.

[Liens utiles](#)

La cellule de soutien des sénateurs aux maires a vocation pendant la période de l'état d'urgence sanitaire à répondre aux questions que les élus de proximité se posent.

Les réponses aux principales questions posées par les maires sont désormais mises en ligne sur cette page et classées autour de six thèmes.

Pour en savoir plus, site du Sénat :

http://www.senat.fr/consult/assistance_aux_maires_sur_la_situation_durgence_sanitaire.html